



PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE (PASS)

Dispositif créé par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé adapté aux personnes en situation de précarité, qui vise à leur faciliter l'accès au système de santé et à les aider dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

A quoi sert le PASS ? à donner la possibilité au patient qui a besoin de soins externes et qui ne peut y accéder d'en bénéficier.

Qui peut en bénéficier : Patient en situation de précarité.

Dans quel cas peut-on faire appel au PASS ? :

- Absence de couverture sociale ou de son incomplétude
- Autres raisons d'ordre social...

Une équipe pluridisciplinaire à votre écoute :

Oncologie ambulatoire

Permanence le samedi de 8H à 9H00

- Référents médicaux : Dr Arif ALIBAY et Dr Stéphane MAIRE
- Assistante sociale : Mme Patricia KBIDI poste 1573

Accueil médical non programmé

- Référent médical : Dr Michel ARMANET
- Assistante sociale : Mme Karine ARMON-MOUNOUSSAMY 0692 820 528

PASS périnatalité

Permanences le lundi de 12H30 à 14H00 et le mercredi de 15H30 à 17H00

- Référent médical : Madame Estelle HENNIAUX sage-femme
- Assistante sociale : Mme Karine ARMON-MOUNOUSSAMY 0692 820 528

Pour toute demande d'information: pass.csc@clinifutur.net

Une permanence est tenue du mardi au vendredi de 9h à 15H00 au bureau de l'assistante sociale Mme Karine ARMON-MOUNOUSSAMY (4ème étage bâtiment A).

Où se diriger pour avoir accès au PASS ? se présenter au bureau des entrées à l'accueil de la clinique. En fonction de la situation individuelle de chacun notre réseau de partenaires (interprète, réseau de soins, association de logement...) sera contacté.

Nos équipes mettront tout en œuvre pour que les meilleurs soins et accompagnements vous soient apportés.

La Direction